Province de Québec Municipalité de Bristol Le 7 novembre 2022

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 7 novembre 2022 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

(22-11-131) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 3 octobre soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-11-132) Il est proposé par la Conseillère McConnell d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-133) Il est proposé par le Conseiller Greer d'autoriser la directrice générale, Christina Peck, à signer tous les documents relatifs à l'achat du lot identifié comme 6 497 719. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-134) Il est proposé par la Conseillère Crawford d'accepter le nom chemin Webb pour le chemin privé à l'ouest du Village de Bristol et de réassigner les numéros d'adresse civique selon les numéros de lot. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-135) **Réseau d'éclairage public d'Hydro-Québec**

ATTENDU QUE le 30 septembre dernier, nous avons reçu une offre écrite d'Hydro-Québec concernant l'acquisition du réseau d'éclairage public appartenant à Hydro-Québec, sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ce réseau d'éclairage public est établi selon les informations contenues dans le système de facturation d'Hydro-Québec pour un total de 159 lumières, ci-après dénommé le "réseau";

ATTENDU QUE sur la base de ces informations, une estimation du prix de vente du réseau au montant de 39 750 $ (250,00 $ x 159 lumières) avant taxes a été fournie par Hydro-Québec afin de procéder à l'acquisition du réseau, ci-après dénommé l'estimation;

ATTENDU QU' un inventaire réel du réseau sera produit par Hydro-Québec dans les 12 mois suivant la réception de la résolution du conseil municipal par Hydro-Québec, ci-après dénommé l'inventaire;

ATTENDU QUE le montant prévu à l'estimation est sujet à révision, suite à l'inventaire;

ATTENDU QU' au terme de l'inventaire, la municipalité s'engage à signer un contrat de vente d'éclairage public avec Hydro-Québec conformément à l'inventaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la Conseillère Twolan-Graham, appuyée par la Conseillère Crawford et résolu que: La municipalité achètera le réseau de rue d'Hydro-Québec au prix de 250,00$ pour chaque lumière, plus les taxes applicables. De plus, que la municipalité accepte que le nombre de lumières et le coût total puissent être ajustés selon l'inventaire qui sera effectué par Hydro-Québec, jusqu'à une différence maximale de 30% par rapport à l'estimation. La municipalité accepte que le tarif d'éclairage public général s'applique à compter de la date de transmission de la présente résolution à Hydro-Québec. De plus, la municipalité s'engage à signer un contrat de vente du système d'éclairage public conformément au contrat type fourni par Hydro-Québec, au plus tard soixante (60) jours après un avis écrit d'Hydro-Québec confirmant que l'inventaire, l'inspection et la conformité aux normes en vigueur ont été complétés. La municipalité s'engage à payer le prix d'achat, plus les taxes applicables, à la signature du contrat. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-136) **Hydro-Québec Inspections**

ATTENDU QUE de nombreuses infractions au règlement Q-2, r.22 ont été constatées lors de l'inspection des propriétés d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE ces violations constituent une nuisance environnementale;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses résidents et de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Graham d'aviser Hydro-Québec des violations des bailleurs et de les forcer à corriger ces non-conformités pour être en conformité avec les règlements environnementaux. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-137) **Hydro-Québec - Demande de lotissement potentiel et de dérogation mineure**

ATTENDU QUE les règlements municipaux ne permettent pas la subdivision de lots sans accès routier;

ATTENDU QU' une dérogation mineure n'est pas considérée comme une résolution pour le manque d'accès routier;

ET RÉSOLU QUE par le Conseiller Graham de ne pas supporter la demande potentielle de subdivision ou de dérogation mineure pour les propriétés appartenant à Hydro-Québec qui sont seulement accessibles par l'eau. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-138) **Formation à la lutte contre les incendies**

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions d'exercice au sein d'un service municipal de sécurité incendie prévoit les exigences de formation des pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol avait prévu la formation d'un pompier pour le programme Pompier 1 au cours des années 2018-2019 afin de répondre de façon efficace et sécuritaire aux situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas soumis une résolution à cet effet à la MRC de Pontiac et au ministère de la Sécurité publique;

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au Ministère de la Sécurité Publique d'intégrer 1 pompier dans le programme Pompier 1 pour l'année fiscale 2018-2019 afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-139) Il est proposé par le Conseiller Graham d'annuler la résolution # 22-10-115 en attendant plus d'information sur le programme. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-140) Il est proposé par la Conseillère McConnell d'accepter la soumission par Petronelle Eline van der Veen au montant de 850.00$, pour la décoration de Noël pour l'extérieur du bâtiment, à l'entrée de la municipalité et du centre communautaire. Adpoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-141) Il est proposé par le Conseiller Greer d'autoriser l'Association des conducteurs de motoneige du Pontiac (PSDA) de procéder à l'installation de la signalisation pour la partie du sentier de motoneige qui traverse la municipalité de Bristol. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter

(22-11-142) Il est proposé par la Conseillère Kilgour de remettre une bourse de 500 $ pour Arianne Gionet Laflèche, une diplômée de Bristol de l'École Secondaire Sieur-de-Coulonge. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-143) Il est proposé par la Conseillère Twolan-Graham de nommer les résidents de Bristol suivants pour les prix du Gouverneur Général en reconnaissance de leur dévouement au bénévolat et leur engagement envers leur communauté: Nora Findlay, Peter Haughton et Sue Page. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-144) Il est proposé par la Conseillère Twolan-Graham de fournir une lettre de soutien pour les centres communautaires d'arts numériques afin de soutenir les initiatives culturelles dans la municipalité. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-11-145) Il est proposé par le Conseiller Graham d'accepter la demande de Yaroslav Mykulych comme nouveau membre du Département des incendies. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

_____

Christina Peck

(22-11-146) Il est proposé par la Conseillère McConnell que les factures totalisant 250 769,56 $ soient payées pour le mois d'octobre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-11-147) Il est proposé par la Conseillère Crawford d'accepter les états financiers pour le mois de septembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-11-148) Il est proposé par le Conseiller Greer que la réunion passe à huis clos à 9h35. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-11-149) Il est proposé par le Conseiller Greer que la réunion sorte du huis clos à 9h44. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-11-150) Il est proposé par le Conseiller Greer d'embaucher Robert Walls pour un contrat intérimaire pour la saison d'hiver 2022-2023. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-11-151) Il est proposé par le Conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

_____ _____

Brent Orr, maire Christina Peck, directrice générale